



Procès-Verbal

Commission Régionale des Règlements

Réunion du 25 juillet 2023 (Par téléphone et voie électronique)

Président : M. CHBORA.

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, LOUBEYRE.

Assiste : MME BATISTA, responsable du service des licences

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

DECISIONS DOSSIERS LICENCES

DOSSIER N° 2

GOKKAYA Omer (senior) – Club concerné : F.C. ANDREZIZUX – BOUTHEON - 508408

Considérant que le joueur demande l'ouverture d'une enquête sur l'établissement d'une licence, saison 2022-2023 alors que ce dernier affirme ne pas avoir signé la demande de licence;

Considérant que le joueur a fourni une attestation le confirmant ;

Considérant que le club du F.C ANDREZIEUX - BOUTHEON a confirmé à la Commission que le joueur a bien signé sa demande de licence, et que ses accusations sont fausses ;

Considérant qu'il y a lieu d'enquêter ;

Considérant les faits précités ;

La Commission transfère le dossier à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

DOSSIER N° 3

CHAHBOUN Ilyas (senior) – Club concerné : ENTENTE CREST AOUSTE - 551477

Considérant que le joueur demande l'ouverture d'une enquête sur le renouvellement de sa licence, alors que ce dernier affirme ne pas avoir saisie la dématérialisation de la licence ;

Considérant que le joueur a fourni une attestation le confirmant ;

Considérant que le club ENTENTE CREST AOUSTE a été questionné à ce sujet et n'a pas répondu à la Commission ;

Considérant qu'il y a lieu d'enquêter ;

Considérant les faits précités ;

La Commission transfère le dossier à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner, et amende le club de 33 euros pour absence de réponse.

DOSSIER N° 4

ENTENTE CREST AOUSTE - 551477

Considérant la suspicion d'irrégularité concernant le certificat médical sur certaines demandes de licence, la Commission transmet le dossier à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner afin de vérifier toutes les demandes de licence du club et enquêter.

DOSSIER N° 5

COTE CHAUDE S.P ST ETIENNE - 500430

Considérant la suspicion d'irrégularité concernant le certificat médical sur certaines demandes de licence, la Commission transmet le dossier à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner afin de vérifier toutes les demandes de licence du club et enquêter.

DOSSIER N° 6

F.C. SAINT FONTS - 581938

Considérant la suspicion d'irrégularité concernant le certificat médical sur certaines demandes de licence, la Commission transmet le dossier à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner afin de vérifier toutes les demandes de licence du club et enquêter.

DOSSIER N° 7

AC RIPAGERIEN RIVE DE GIER - 500153

Considérant la suspicion d'irrégularité concernant le certificat médical sur certaines demandes de licence, la Commission transmet le dossier à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner afin de vérifier toutes les demandes de licence du club et enquêter.

DOSSIER N° 8

UJ CLERMONTOISE - 590198

Considérant la suspicion d'irrégularité concernant le certificat médical sur certaines demandes de licence, la Commission transmet le dossier à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner afin de vérifier toutes les demandes de licence du club et enquêter.

TRESORERIE

Les clubs listés ci-dessous, n'étant pas à jour vis-à-vis de la Trésorerie en fin de saison 2022-2023 et n'ayant effectué aucune démarche auprès de la Ligue pour la mise en place d'une mesure d'accompagnement,

Conformément à l'article 47.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, aucune demande de licence ne pourra être effectuée et aucune équipe des clubs concernés ne pourra débiter la saison 2023/2024 tant que la situation ne sera pas régularisée ;

Compte	Libellé	Centre de gestion
580583	MIRIBEL FOOT	8601
564264	FUTSAL GRAND-LEMPES 38	8602
533686	A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON	8602
564086	AS. CULT. ET RÉCRÉATIVE DES ESPAGNO	8602
781983	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ	8602
611524	FC COMM.MEYLAN BELLE	8602
682488	A.T.S.C.A.F ISERE	8602
552202	GAZELEC OMINISPORTS	8602
564127	PAYS ROUSSILLONNAIS SPORTING CLUB	8602

664082	UMICORE FOOT	8602
564092	GRENOBLE FUTSAL	8602
611693	GRENOBLE ENERGIE SPO	8602
544257	VETERANS F.C. SILLANS	8602
549826	A. FUTSAL PONT DE CLAIX	8602
511949	F.C.ST HILAIRE DU ROSIER	8602
560238	ACADÉMIE DES COLLINES	8602
560660	VALENCE INTERNATIONAL FOOTBALL	8603
517343	INTER HTE HERBASSE A CREPOL	8603
615673	CLUB FOOT ENTREP TOULAUDAINES	8603
581907	F. C. BATHERNAY	8603
582494	U. S. VAL DE LIGNE	8603
561243	FOOTBALL CLUB UPPER	8603
581941	AC. DE FOOT YACOUB	8603
550472	ASSOCIATION CEVENOLE VIVAROISE	8603
582138	ASSOCIATION STEPHANOISE MULTISPORTS	8604
611189	FC C.HOSP GAL ST CHA	8604
853600	AB FOOTBALL TERRENOIRE	8604
563598	ASSOCIATION DES JEUNES CHAPELLOIS	8604
535362	F.C. AZZURRI VENISSIEUX	8605
564091	ALL STAR SOCCER	8605
582084	US.FUTSAL SAINT FONTS	8605
521194	U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE	8605
847311	LA LYONNAISE DU CRAMPON 97	8605
552404	ASSOCIATION SPORTIVE CONFLUENCE	8605
860598	FOOTBALL OLYMPIQUE COUZONNAIS SPORT	8605
564083	DUQUEINE CHAMPIONS PROJECT	8605
660337	BPNL.FC	8605
882048	A.S. LA VICTOIRE	8605
863932	ASSOCIATION SPORTIVE SPORT PLAYER F	8605
860326	BANDE DE POTES	8605
663929	AS AMALLIA	8605
682043	AS DHL LYS	8605
614196	AIR SPORT REXROTH VENISSIEUX	8605
609191	AS ATOCHEM ST FONTS	8605
849801	F.C. SAINT POTHIN	8605
541676	FC CORMORIENS DE LYON	8605
538622	F.C. ANDEOLAIS	8605
841949	A. RENAULT SP.F.	8605
549983	A.S. ST JEAN VILLEURBANNE	8605
590353	AS LYON REP DEMOCRATIQUE DU CONGO	8605
509605	U.S.GLE. ARMENIENNE VIENNE	8605
590274	ASSOCIATION SONNAZIENNE DE FUTSAL L	8606
554371	AS DES JEUNES DE MAYOTTE 73	8606
582375	ATHLETIC CLUB FUTSAL	8606
581127	A. S. DE FERNEY-VOLTAIRE	8607
580791	GAILLARD FUTSAL	8607
564032	RAQUETTE FOOTBALL CLUB	8607
564119	INTERNATIONAL ACADEMY OF FOOTBALL	8607

520000	EBREUIL US	8611
581761	NOYANT CHATILLON F.C.	8611
582394	PRESLES FOOTBALL CLUB	8611
508950	MOULINS PTT	8611
560921	NEWTEAM FUTSAL 15	8612
516807	TALIZAT AS	8612
523148	COLTINES FC	8612
526939	COHADE CO	8613
761242	ENTENTE SPORTIVE SOLIDARITE FEMININ	8614
581497	THIERS FUTSAL CLUB	8614
680761	FOOT ROUTES 63	8614
582590	LEMPDES SPORTS FUTSAL	8614
508947	ST ANGEL ESP	8614
547363	ISSOIRE 2 FC	8614
581487	FUTSAL COURNON	8614

Il est recommandé à ces clubs de prendre contact le plus rapidement possible avec le Pôle Financier de la LAuRAFoot pour procéder à la régularisation de leur situation :

(Par téléphone au 04.72.15.30.25 ou par mail comptabilite@laurafoot.fff.fr).

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président de la Commission,

Khalid CHBORA

Secrétaire de la Commission,

Bernard ALBAN